

**PROCES VERBAL  
COMITE SYNDICAL  
DU  
17 mars 2026**

### Approbation du procès-verbal du 9 mars 2026

Les délégués syndicaux sont invités à émettre toutes leurs remarques.

Il est ensuite procédé à la désignation d'un(e) secrétaire de séance afin de satisfaire aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

### Vote du BP 2026

### Note de synthèse BP 2026

## **Préambule**

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

## **Éléments de contexte**

Le Débat d'Orientation a eu lieu lors du Comité Syndicale du 9 mars 2026.

La contribution des communes reste à 31 € par habitant.

L'objectif est toujours de contenir les dépenses.

Concernant l'évolution de la masse salariale, le contexte et les différentes situations individuelles pourront avoir un impact sur le budget 2026.

## **Pour l'ensemble des agents**

- Les évolutions positives liées aux déroulés de carrières, à l'application de la réglementation (transfert primes/points, augmentation des cotisations, du taux horaire du SMIC, de la valeur du point d'indice, des reclassements indiciaires de droit, reclassement) seront appliquées.
- 
- Mise en place de la protection sociale complémentaire (maintien de salaire) avec participation des employeurs à hauteur de 50%

- Mise en place d'une participation employeur à la mutuelle santé complémentaire des agents (15€/mois et agent avec une mutuelle santé labellisée).

### **Multi-Accueil La Ribambelle**

- Un apprenti répondant au critère de recensement CNFPT et bénéficiant d'un diplôme de référence (PMI) sera pris en compte dans les taux d'encadrement

### **RPE Bout'Chou**

- Reprise du temps plein d'une coordinatrice RPE après un temps partiel 30/35<sup>ème</sup> par autorisation.
- Versement d'une prime IFSE pour la deuxième coordinatrice.
- Congé maternité d'une coordinatrice RPE

### **Siège**

#### **Baisse de la masse salariale :**

La secrétaire comptable est réaffectée à la mairie de La Jarrie à hauteur de 70 % et mise à disposition du Sivom à hauteur de 30 %.

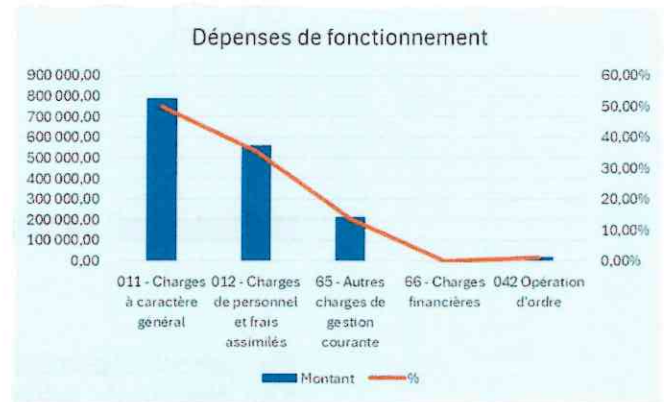
Augmentation IFSE de l'agent technique suite à évaluation.

### **Budget général**

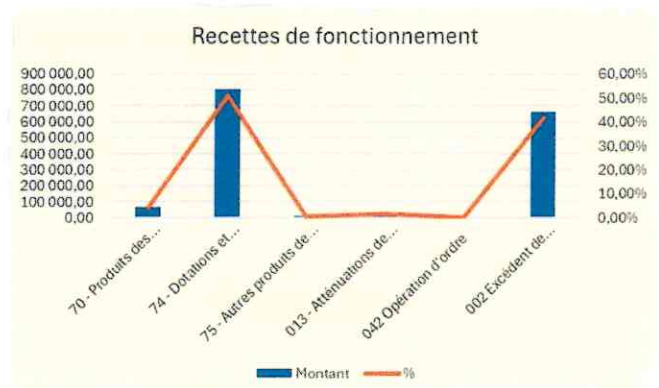
**Le budget prévisionnel 2026 se présente comme suit :**

**Section de fonctionnement : 1 586 826.16 €**

L'objectif pour l'année 2026 est de maintenir les charges tout en pérennisant les services offerts à la population.



DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	%
011 - Charges à caractère général	790 583,94	49,82%
012 - Charges de personnel et frais assimilés	561 660,64	35,40%
65 - Autres charges de gestion courante	214 813,38	13,54%
66 - Charges financières	731,74	0,05%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>1 567 789,70</b>	
042 Opération d'ordre	19 036,46	1,20%
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>19 036,46</b>	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>1 586 826,16</b>	<b>100,00%</b>



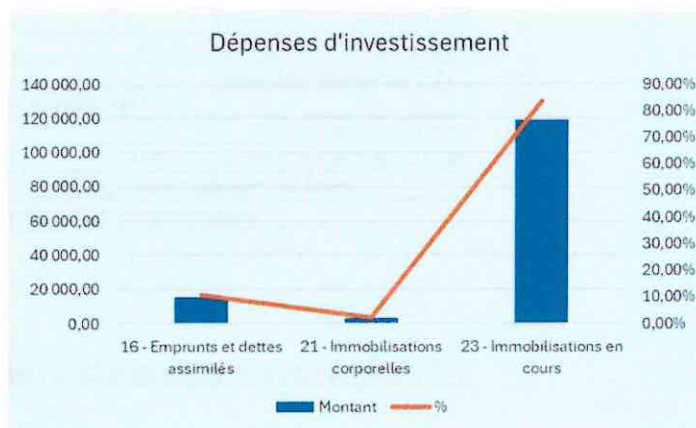
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2026	%
70 - Produits des services, domaine et ventes diverses	68 800,00	4,34%
74 - Dotations et participations	806 257,92	50,81%
75 - Autres produits de gestion courante	13 519,79	0,85%
013 - Atténuations de charges	30 752,32	1,94%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>919 330,03</b>	
042 Opération d'ordre	4 199,17	0,26%
002 Excédent de fonctionnement reporté	663 296,96	41,80%
<b>Total recettes d'ordre et d'excédent reporté</b>	<b>667 496,13</b>	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>1 586 826,16</b>	<b>100,00%</b>

**Subventions aux structures d'accueil et associations sportives :**

article	Analy-tique	Nom de l'organisme	Nature de l'organisme	Subventions
65748	600	Les Bambins d'Aunis -Périsco Saint-Christophe	Association	5 110,00 €
		Bambins bus	Association	1 945,00 €
65748	600	PAPJ Enfance (ALSH et Perisco)	Association	27 765,00 €
		PAPJ Action Jeunesse	Association	64 170,00 €
65748	600	Association Familles Rurales (AFR)	Association	210,00 €
			Association	11 790,00 €
657348	600	Péricolaire La Jarrie et centre de loisirs	Collectivité territoriale	9 051,88 €
<b>S/TOTAL</b>				<b>120 041,88 €</b>
65748	600	UDAF	Association	800,00 €
<b>S/TOTAL</b>				<b>800,00 €</b>
65748	1000	E.S.P.A. (Foot)	Association	4 000,00 €
65748	1000	E.S.P.A. (Basket)	Association	2 000,00 €
65748	1000	SCLJ (Basket)	Association	5 000,00 €
65748	1000	Association Tennis Club Plaine d'Aunis	Association	5 000,00 €
<b>S/TOTAL</b>				<b>16 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>				<b>136 841,88 €</b>

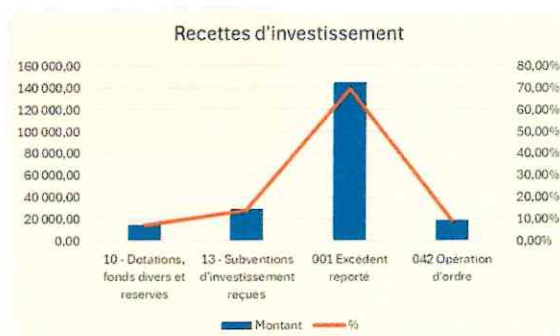
**Section d'investissement :**

## Dépenses 141 784.69 €



DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2026	%
16 - Emprunts et dettes assimilés	15 419,26	10,88%
21 - Immobilisations corporelles	3 166,26	2,23%
23 - Immobilisations en cours	119 000,00	83,93%
<b>Total dépenses réelles</b>	<b>137 585,52</b>	
040 Opération d'ordre	4 199,17	2,96%
<b>Total dépenses d'ordre</b>	<b>4 199,17</b>	
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>141 784,69</b>	<b>100,00%</b>

## Recettes 208 160.69 €



RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2026	%
10 - Dotations, fonds divers et reserves	15 000,00	7,21%
13 - Subventions d'investissement reçues	29 182,00	14,02%
<b>Total recettes réelles</b>	<b>44 182,00</b>	
001 Excédent reporté	144 942,23	69,63%
042 Opération d'ordre	19 036,46	9,15%
<b>Total recettes d'ordre</b>	<b>163 978,69</b>	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>208 160,69</b>	<b>100,00%</b>

Dans le cadre du Débat d'Orientation Budgétaire il a été validé que certains travaux d'investissement ne seront réalisés qu'à l'obtention d'une subvention.

### 3-1 PROGRAMMES D'INVESTISSEMENT 2026

#### Gymnase

Libellé	Coût (€)	Subvention
Revêtement de sol gymnase	NC	Demande de subvention au département à faire
Colonne de douche	15 949.13 €	Demande de subvention au département à faire

#### Maison de la Petite Enfance

Libellé	Coût (€)	Subvention Département (€)	Subvention CAF (€)
Réfection de la façade, porte, salle de pause, installation d'un évier, éclairage LED, remplacement du portail, installation d'un auvent	98 168.71 €	29 182.00 €	18 274.00 €

Ventilation dortoir + QAI	2 945.57 €	Demande de subvention au département	
Capteur CO2 + QAI	354.00 €	Demande de subvention au département	
Aspirateurs	1291.30		859.00€

## PEL

Libellé	Coût (€)	Subvention
Malles pédagogiques CTG	600.00 €	Cofinancée CAF/CDA

## SIEGE

Libellé	Coût (€)	Subvention
Siège de bureau	280.14 €	Demande de subvention au Département

## Endettement

Le prêt de 170 000 € destiné au financement des travaux a fait l'objet d'un remboursement en capital à compter de juin 2021

Etat de l'endettement

Prêt	Dernière échéance	Capital de départ	Capital restant dû au 01/01/2026	Annuités 2026	
				Capital	Intérêts
Travaux tennis/gymnase	15/03/2032	170 000 €	93 397.84 €	15 298.05 €	852.95 €
			93 397.84 €	15 298,05 €	852,95 €

DEL11\_2026

Adoption du Budget Primitif 2026

- Cf. *Budget Primitif 2026 : Vue d'ensemble fonctionnement & investissement*  
*Budget Primitif 2026 : Détail Fonctionnement Dépenses*  
*Budget Primitif 2026 : Détail Fonctionnement Recettes*  
*Budget Primitif 2026 : Détail Investissement*  
*Budget Primitif 2026 : Tableau de synthétique d'investissement*  
*Budget Primitif 2026 : Note de présentation synthétique*

Le Président présente un Budget Primitif 2026 :

**FONCTIONNEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>1 586 826.16 €</b>	<b>1 586 826.16€</b>

**INVESTISSEMENT**

<b>DÉPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>141 784.69€</b>	<b>208 160.69€</b>

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré par 16 voix pour, 2 contre, 0 abstention :

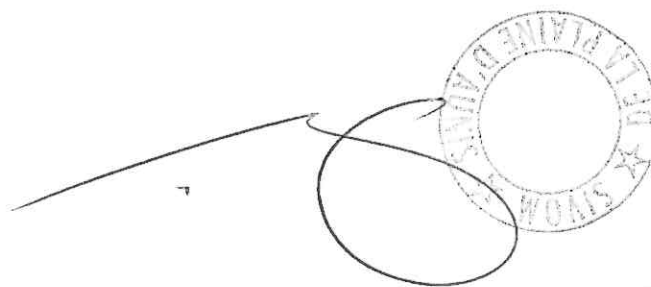
- Adopte, le Budget Primitif tel que proposé ci-dessus,
- Précise que le budget est voté par chapitres.

**Débat des délégués syndicaux comité du 17 mars 2026 :**

David BAUDON remercie l'ensemble des délégués syndicaux pour la qualité de leur collaboration tout au long du mandat 2020-2026. Il exprime le plaisir qu'il a eu à travailler avec chacun d'entre eux au cours de cette période.

S'agissant des subventions attribuées aux associations, David Baudon précise qu'il conviendra, dans le cadre du nouveau mandat, de réexaminer les enveloppes allouées à chacune d'entre elles. Il indique que cette réflexion relèvera de la compétence des nouveaux élus.

Monsieur Dominique JAMARD souligne, pour sa part, l'importance de recueillir les documents comptables des associations bénéficiaires de subventions, afin de garantir une utilisation transparente et rigoureuse des fonds publics, ainsi qu'un suivi éclairé des aides accordées.

A handwritten signature in black ink is written over a circular stamp. The stamp contains the text "COMITÉ SYNDICAL" around the perimeter and "17 MARS 2026" in the center.